



Rafrâichir et approfondir ses connaissances grâce au programme de santé

Le programme de santé (www.abeilles.ch/programmedesante) est une possibilité de formation continue du Service sanitaire apicole (SSA) basée sur le concept d'exploitation. Il crée les meilleures conditions possibles pour des colonies d'abeilles saines grâce à des échanges réguliers d'expériences et à de brefs conseils par SMS. Les participants bénéficient d'informations actualisées en permanence, d'échanges réguliers avec d'autres apiculteurs et de l'accompagnement du SSA. Ceux qui remplissent les conditions-cadres et travaillent selon le concept d'exploitation reçoivent, au terme de l'année de programme, une reconnaissance en tant qu'«apiculture responsable».

Avantages d'une participation au programme

- Optimiser sa pratique apicole
- Éliminer les éventuelles incertitudes liées à l'apiculture
- Formation continue éprouvée, gage de réussite
- Faibles pertes hivernales (selon le test pratique du concept d'exploitation, ~50 % en dessous de la moyenne suisse)
- Être toujours au courant des travaux du moment, tous les points essentiels sont abordés
- Possibilité de reconnaissance comme «apiculture responsable» (si exigences remplies)

Quelles prestations sont incluses ?

- Échange d'expériences régulier en groupe (10 fois par an en ligne, une fois sur place)
- Alertes SMS (en fonction de l'altitude du rucher principal, ~25 SMS/an)
- Coaching personnel (coaching individuel d'une heure par téléphone ou en ligne)
- Plaquette de reconnaissance avec autocollant annuel (pour l'année suivante ; si exigences remplies)
- Séance d'information (session de lancement obligatoire au début du programme)
- Soutien pour le concept d'exploitation personnel

Conditions pour participer

- Membre d'une association apicole suisse ou liechtensteinoise
- Pratiquer l'apiculture depuis au moins 1 an (idéalement, cours de base terminé)
- Concept d'exploitation établi (www.abeilles.ch/conceptexploitation) et travail selon ce concept
- Participation à la séance de lancement au début du programme
- Paiement des frais d'inscription

Conditions pour la reconnaissance

- Documentation des travaux apicoles (remplir l'autodéclaration)
- Pratique apicole selon le concept d'exploitation du SSA, ses conditions cadres, le concept varroa et les aide-mémoire
- Participation à au moins 50% des sessions d'échanges d'expériences

Programme 2027



Réponse aux questions en suspens	19 novembre 2026, 20h, Vidéoconférence (inscription auprès de matthieu.guichard@apiservice.ch)
Limite d'inscription programme 2027	31 décembre 2026 (via www.abeilles.ch/programmedesante)
Session de lancement	18 février 2027, 20h, dans le canton de Fribourg
Frais d'inscription	CHF 1'450.00 (TVA incluse)
Nombre minimum de participants	10 personnes par langue